

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un juge, de trois juges suppléants et**  
**d'un avocat général suppléant près la**  
**Cour de Justice Benelux**

**M (88) 11**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 et 2 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Luxembourg.

A pris la décision suivante:

*Article 1er*

Monsieur P. KAYSER, premier Conseiller à la Cour d'Appel, membre de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg, Juge suppléant à la Cour de justice Benelux, est nommé juge à cette Cour.

*Article 2*

Sont nommés juges suppléants à la Cour de Justice Benelux:

- Monsieur G. MINES, premier Conseiller à la Cour d'Appel, membre de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg.
- Monsieur P. BEGHIN, membre du Comité du Contentieux du Conseil d'Etat de Luxembourg.
- Monsieur J. PIERRET, membre du Comité du Contentieux du Conseil d'Etat de Luxembourg.

*Article 3*

Monsieur E. GERARD, Avocat général auprès de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg, est nommé avocat général suppléant près de la Cour de Justice Benelux.

*Article 4*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 22 juin 1988.

Le Président du Comité des Ministres,

J.F. POOS